

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 février 2020

Présents : Nicolas FEDOU – Marc ASTRIC – Gilles VIEULLES – Magali FLAGEL – Claudie TOMASEK – Régis ARTIS – Georges AT – Laëtitia AUGUSTIN – Valérie GRATIAS – Rose-Marie MELENDO – Joël OULIE – Thomas PORTIER – Anne-Marie ROBERT

Absents excusés (avec procuration) : – Jacqueline CALASTRENG (procuration à Gilles VIEULLES)

Absents excusés (sans procuration) :

Absents non excusés : Vincent MAHOUT

☞ **Secrétaire de séance** : Claudie TOMASEK

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

DELIBERATION N°1 – FINANCES : Vote du Compte de Gestion 2019

Considérant l'identité de valeur des écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Votants : 14 (dont 1 procuration) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

DELIBERATION N°2 – FINANCES : Vote du compte Administratif 2019

Le résultat du Compte Administratif 2019 est présenté aux élus :

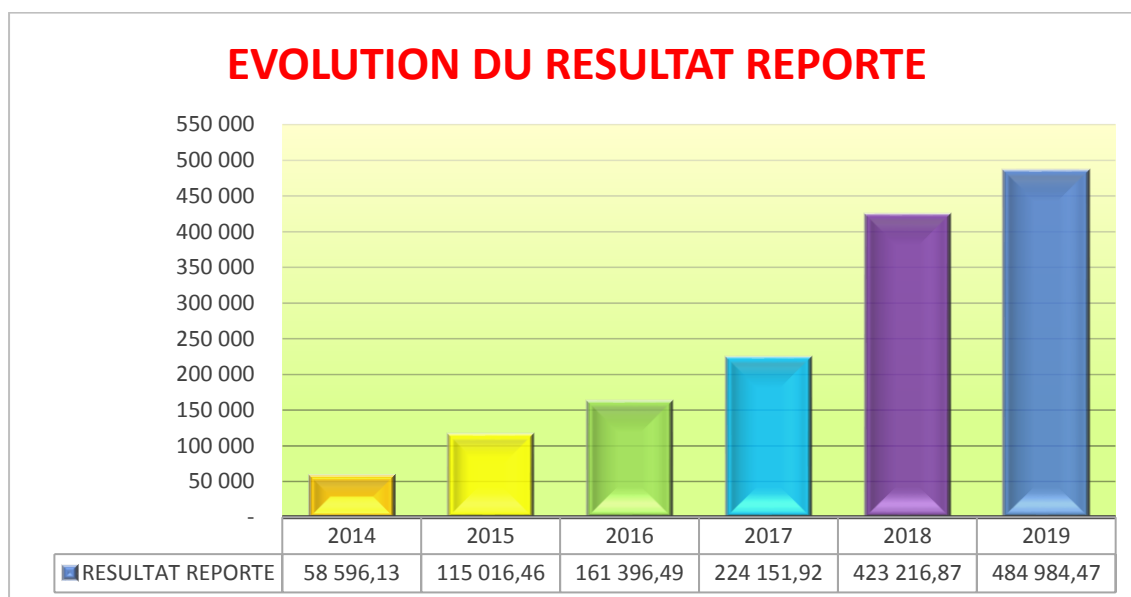
| | REALISATION DE 2019 | | |
|----------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------|
| | INVESTISSEMENT REALISE | FONCTIONNEMENT REALISE | TOTAL DES DEUX SECTIONS |
| DEPENSES 2019 | 370 766,69 | 966 477,55 | 1 337 244,24 |
| RECETTES 2019 | 245 438,41 | 1 195 033,87 | 1 440 472,28 |

| | | |
|--------------------------------|--------------|------------|
| RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 | - 125 328,28 | 228 556,32 |
|--------------------------------|--------------|------------|

| | | |
|------------------------------|--------------|------------|
| REPORT DES RESULTATS DE 2018 | - 41 460,44 | 423 216,87 |
| RESULTAT DE CLOTURE 2019 | - 166 788,72 | 651 773,19 |

| | |
|---|---------------------------|
| RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 | + 484 984,47 euros |
|---|---------------------------|

Pour information et suivi de l'évolution des résultats de clôture, un comparatif pour la période 2014-2019 a également été présenté aux élus :



Le Conseil Municipal s'est prononcé sur le résultat de clôture et l'exécution budgétaire du Compte Administratif 2019.

Conformément au CGCT, Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote.

Votants : 13 (dont 1 procuration) ; Pour : 13 ; abstention : 0 ; contre : 0.

DELIBERATION N°3 – CONTRAT DE TERRITOIRE 2020 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux de rénovation de la toiture de la Mairie et du foyer communal

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de poursuivre les travaux de rénovation de la Mairie et du foyer communal.

Le montant total des travaux est estimé 17 826,92 euros hors taxe.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière pour l'exécution des travaux auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne par le biais des Contrats de Territoire 2020.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'effectuer des travaux de rénovation de la toiture de la Mairie et du foyer communal pour un montant de 17 826,92 euros hors taxe.
- Précise que cet investissement sera inscrit au Budget Primitif 2020.
- Demande au Maire d'effectuer les démarches administratives nécessaires auprès du Conseil Départemental pour demander cette subvention.

Votants : 14 (dont 1 procuration) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

DELIBERATION N°4 – CONTRAT DE TERRITOIRE 2020 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux de rénovation et de mise aux normes d'un bâtiment communal pour la future maison citoyenne

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal le projet de réhabiliter l'ancien presbytère, bâtiment communal, en une maison citoyenne. Pour cela, des travaux de rénovation et de mise aux normes sont nécessaires.

Le montant total des travaux est estimé à 45 459,13 euros hors taxe.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière pour l'exécution des travaux auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne par le biais des Contrats de Territoire 2020.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'effectuer des travaux de rénovation et de mise aux normes d'un bâtiment communal pour un montant de 45 459,13 euros hors taxe.
- Précise que cet investissement sera inscrit au Budget Primitif 2020.
- Demande au Maire d'effectuer les démarches administratives nécessaires auprès du Conseil Départemental pour demander cette subvention.

Votants : 14 (dont 1 procuration) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

DELIBERATION N°5 – CONTRAT DE TERRITOIRE 2020 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux de rénovation et de mise aux normes de la cuisine du foyer communal

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de rénover et mettre aux normes la cuisine du foyer communal, bâtiment où se déroule chaque année la majeure partie des manifestations culturelles, festives et associatives de la commune.

Le montant total des travaux est estimé 10 872,28 euros hors taxe.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière pour l'exécution des travaux auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne par le biais des Contrats de Territoire 2020.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'effectuer des travaux de rénovation pour un montant de 10 872,28 euros hors taxe.
- Précise que cet investissement sera inscrit au Budget Primitif 2020.
- Demande au Maire d'effectuer les démarches administratives nécessaires auprès du Conseil Départemental pour demander cette subvention.

Votants : 14 (dont 1 procuration) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

DELIBERATION N°6 – DOMAINE PUBLIC : Classement de la Parcelle B363 (parking du Cammas) dans le domaine public

Dans un but économique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer au domaine public de la Commune la parcelle B363.

Cette parcelle d'une contenance de 1 380 mètres carrés correspond au parking du Cammas et des espaces verts environnants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'intégration dans le domaine public de la parcelle B363 d'une contenance de 1 380 mètres carrés.

Votants : 14 (dont 1 procuration) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

DELIBERATION N°7 – DOMAINE PUBLIC – Classement de la Parcelle A860 (parking du stade municipal) dans le domaine public

Dans un but économique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer au domaine public de la Commune la parcelle A860.

Cette parcelle d'une contenance de 2 785 mètres carrés correspond au parking du stade municipal et des espaces verts environnants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'intégration dans le domaine public de la parcelle A860 d'une contenance de 2 785 mètres carrés.

Votants : 14 (dont 1 procuration) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

DELIBERATION N°8 – ELECTIONS : Mise à jour des tarifs communaux pour la communication des listes électorales

Monsieur le Maire indique qu'il convient de mettre à jour les tarifs communaux pour la communication des listes électorales.

La demande de consultation peut s'effectuer sur place, par courrier ou par voie électronique.

La communication de la liste est gratuite sauf lorsque cette communication engage des frais pour la Commune.

Sont proposés les tarifs suivants :

| Support | Prix unitaire |
|----------------------|-----------------------------|
| Liste électorale | 0,18 € par page imprimée |
| Etiquettes d'adresse | 0,18 € par feuille imprimée |

Votants : 14 (dont 1 procuration) ; Pour : 12 ; abstention : 2 ; contre : 0.

DELIBERATION N°9 – ASSOCIATIONS : Ouverture d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Comité des Fêtes a effectué une demande de subvention exceptionnelle auprès de la Mairie afin de pouvoir organiser la « fête de la Bière » qui a lieu chaque année au mois de mars.

Il demande ainsi au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi de cette subvention et, si elle est acceptée, d'en définir le montant.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal estime qu'il est nécessaire que cette manifestation puisse avoir lieu cette année. Il accorde ainsi une subvention de 3 000 euros au Comité des Fêtes pour l'organisation de cette manifestation.

Votants : 14 (dont 1 procuration) ; Pour : 13 ; abstention : 1 ; contre : 0.

DELIBERATION N°10 – RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs : création d'un emploi permanent de rédacteur territorial principal deuxième classe

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, suite à l'obtention par un agent du service administratif du concours de rédacteur territorial principal de deuxième classe, il convient de se prononcer sur l'ouverture de l'emploi permanent correspondant.

Le Conseil Municipal décide :

- la suppression, à compter du 01/03/2020 d'un emploi permanent à temps complet rédacteur territorial,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet rédacteur territorial principal de deuxième classe,

Votants : 14 (dont 1 procuration) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

Fin de la séance à 19h30.